



Saint-Antoine-sur-Richelieu

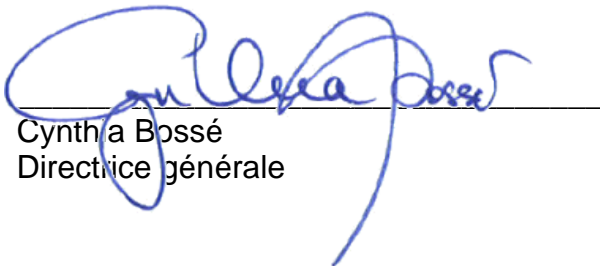
## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité Régionale de comté (MRC) de la Vallée-du-Richelieu a adopté en date du 13 décembre 2022 le règlement 2016-11-02, **Règlement n° 2016-11-02 modifiant le Règlement 2016-11 relatif au Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 15 décembre 2022



Cynthia Bossé  
Directrice générale